

ATELIER

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES EN AFRIQUE DU NORD

TUNIS, LE 11 SEPTEMBRE 2014

I. Cadre Général

La gestion et la protection des ressources en eau en Afrique du Nord sont des enjeux considérables dans les relations de coopération entre les États de cette région. Caractérisés par un climat aride et semi-aride, ces derniers sont soumis à de sévères contraintes naturelles. Ainsi, les précipitations peuvent être insuffisantes pendant certaines périodes de l'année et dans certaines parties du territoire de ces États. Les irrégularités interannuelles des périodes de pluie peuvent générer des cycles plus ou moins longs de sécheresse. Cette instabilité naturelle peut influencer l'accès aux ressources partagées en eau. Cette situation est par ailleurs exacerbée par des phénomènes d'origine humaine tels les changements climatiques. En 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a souligné l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et les risques de leur raréfaction. Les facteurs qui risquent d'avoir une incidence sur la disponibilité d'eau incluent l'augmentation des températures ainsi que la diminution des précipitations dans certaines zones (par exemple au nord du massif montagneux de l'Atlas ou encore au long des côtes de la Méditerranée de l'Algérie et de la Tunisie). À côté de ces aspects, la croissance démographique, l'urbanisation, l'augmentation de l'utilisation des ressources en eau pour faire face à la demande alimentaire ainsi que les changements dans la gestion du territoire sont également mentionnés dans le rapport du GIEC.

Les États de l'Afrique du Nord ont montré la volonté de coopérer dans le domaine des ressources en eau transfrontières et ont institué pour certains bassins des structures conjointes dont le mandat se focalise principalement sur l'échange et le partage des données. C'est le cas par exemple du *Mécanisme de concertation pour le Système de l'Aquifère du Sahara Septentrional (SASS)* mis en place en 2002 par l'Algérie, la Libye et la Tunisie avec l'appui de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Une autre importante source d'eau est constituée par l'aquifère Nubien, en particulier en Egypte occidentale. Les *Termes de référence pour le partage des données et le suivi du Grès Nubien*, adoptés entre le Tchad, l'Égypte, la Libye et le Soudan en 2000, permettent un échange de données et d'informations entre ces pays. Plusieurs cours d'eau transfrontières ne disposent toutefois pas de mécanismes institutionnels de coordination à l'instar du fleuve Medjerda partagé entre l'Algérie et la Tunisie¹.

L'exigence de trouver des principes communs en matière de gestion et protection des ressources en eau transfrontières est affirmée dans des instruments à vocation universelle tels la *Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation* de 1997 (Convention de New York de 1997) ainsi que la *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux* de 1992 (Convention d'Helsinki

¹ Il existe seulement une commission technique mixte, la "Commission Technique Mixte Algéro-Tunisienne de l'Hydraulique et de l'Environnement" créée en 1984 pour traiter les questions liées à l'évaluation des ressources en eau partagées, la lutte contre la pollution et l'échange d'informations sur les programmes d'aménagement hydraulique et se réunissant de manière ad-hoc.

de 1992), adoptée sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).² Le *Projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières*, adopté par la Commission du droit international en 2008 et les *Dispositions types sur les eaux souterraines* de la CEE-ONU de 2012 prévoient la création d'organes communs pour les eaux souterraines transfrontières qui doivent faciliter la gestion intégrée avec les eaux de surface. La Libye, le Maroc et la Tunisie sont partis à la Convention de New York de 1997.

Au niveau africain, le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) a été créé en 2002 en réponse au besoin de coordination et de renforcement de la coopération entre les Organismes africains gestionnaires des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères. Il vise à les regrouper dans une même instance représentative, selon les directives définies par le Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau (AMCOW), qui coordonne la politique de l'eau au sein du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) de l'Union Africaine, et en appui de celle-ci. Le RAOB sert d'une part d'outil de renforcement et de promotion des mécanismes institutionnels et d'autre part de cadre conceptuel de politiques et stratégie à court et moyen terme en matière de gestion et de protection des ressources hydriques à l'échelle continentale. En cela, le RAOB constitue un outil important pour le développement de mécanismes institutionnels conformes aux bonnes pratiques existantes dans le continent Africain mais aussi dans d'autres régions.

II. Contexte de l'atelier

Pour consolider la coopération sur les bassins en eau transfrontières, l'Union européenne a lancé le projet « Renforcer les institutions pour la gestion des ressources en eau transfrontalières en Afrique » (SITWA) en 2012. Le SITWA vise à soutenir le développement d'une approche holistique en matière des ressources en eau. La gestion coopérative de ces ressources doit favoriser le développement socio-économique des populations africaines en prenant en compte les savoirs locaux. Plus précisément, SITWA appuierait la consolidation du RAOB en une organisation durable et influente qui deviendrait un pilier du Conseil des Ministres africains de l'Eau (AMCOW). Son programme devrait être mis en œuvre et son assistance technique devrait être fournie à travers les communautés économiques régionales (CER).

Parmi les actions stratégiques du SITWA figure notamment la nécessité d'élaborer une stratégie décennale (2015-2025) ainsi qu'un plan d'action quinquennal détaillée (2015-2020) pour le RAOB pour qu'il devienne un outil efficace de renforcement et de promotion des mécanismes institutionnels de gestion des ressources en eau partagées en Afrique. La stratégie et le plan d'action doivent être présentés à l'Assemblée générale du RAOB d'ici novembre 2014.

Un premier projet du cadre stratégique (vision, mission, objectifs) a été discuté durant la réunion du Bureau de coordination du RAOB qui s'est déroulée à Abuja le 16 avril 2014 et un deuxième projet a été discuté durant la réunion du comité directeur du projet SITWA qui s'est tenue à Dakar le 29 mai 2014.

Il a été décidé que l'élaboration de cette stratégie serait soutenue par des consultations régionales qui doivent être menées dans les 5 régions africaines et qui mettront l'accent sur une identification

² Cette Convention a été ouverte à tout État membre des Nations Unies depuis février 2013.

participative du plan d'action quinquennal détaillé. L'atelier du 11 septembre 2014 constitue la consultation pour l'Afrique du Nord.

III. Objectif de l'atelier

L'atelier a pour objectif de soutenir la gouvernance du RAOB à travers l'élaboration de sa stratégie décennale et de son plan d'action quinquennal détaillé. Plus spécifiquement, l'atelier vise à dégager les actions prioritaires à mener dans la région de l'Afrique du Nord pour mettre en place et renforcer les mécanismes institutionnels de gestion des ressources en eau partagées au niveau des quatre domaines stratégiques suivants :

- Domaine 1 : renforcement des capacités institutionnelles, de mobilisation des ressources, techniques et de partage des connaissances du RAOB ;
- Domaine 2 : renforcement de la base institutionnelle des organismes de bassins ;
- Domaine 3 : renforcement des capacités de planification, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des organismes de bassins ;
- Domaine 4 : renforcement de la capacité de gestion des données, des informations et des connaissances des organismes de bassins.

Ces actions serviront à élaborer un plan d'action quinquennal pour le RAOB qui prend en compte les spécificités de la région de l'Afrique du Nord.

IV. Public cible

L'atelier est destiné aux représentants d'organismes de bassin en eau, aux autorités nationales des Ministères compétents en charge de la gestion et la protection des ressources en eau de l'Afrique du Nord et aux membres du Comité technique consultatif (TAC) du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW). Les représentants de commissions économiques régionales et d'organisations régionales ainsi que experts et professionnels impliqués dans la gestion et la protection des ressources en eau douces transfrontières en Afrique du Nord sont également attendus. L'atelier est aussi adressé à de potentiels partenaires scientifiques, techniques ainsi que financiers.

V. Organisation de l'atelier

L'atelier est organisé le 11 septembre 2014 à Tunis par le Global Water Partnership Mediterranean (GWP-Med) en collaboration avec WaterLex et l'Université de Genève.

Les travaux se déroulent en sessions plénières. Le projet de stratégie et un questionnaire qui servira de support de discussion sera envoyé quelques jours avant la date de l'atelier.

L'atelier vise à fournir les éléments nécessaires pour élaborer une stratégie décennale (2015-2025) ainsi qu'un plan d'action quinquennal (2015-2020) du RAOB. Les discussions identifieront les piliers pour l'établissement d'organismes de bassin pour les ressources en eau partagées qui ne disposent pas à ce jour de mécanismes de coopération. Un autre objectif sera de fournir des stratégies pour soutenir les pays afin de renforcer les institutions existantes et harmoniser les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).